

Je suis en effet un râleur. Comme tous les Français, je râle contre les automobilistes lorsque je suis piéton, contre les vélos et les motos lorsque je conduis, contre les flics, les impôts, la télé de plus en plus stupide... Mais il m'arrive aussi, tout en râlant, d'être sérieux, d'avoir des idées, des arguments, des propositions, et d'essayer de les faire prévaloir, même si, dans certains cas, je sais bien que je me bats contre des moulins. Quelques fois aussi, tout en râlant, je suis provocateur, et parfois un provocateur souriant.

J'ai beaucoup de mal à écrire des livres. J'en ai écrit deux. Le premier, je ne l'ai pas signé, il a simplement été publié par mon employeur le Crédit Du Nord ; intitulé « Dossier Fiscal », il a été édité à 1.300.000 exemplaires en sept éditions annuelles successives. : il est vrai qu'il était distribué gratuitement aux clients dans les agences de la banque, ceci vous explique le score. Le second, intitulé « Qui paiera ? » est paru en 1989 et a été pour mon éditeur, les éditions Eyrolles, un sensationnel bide commercial. Normal, la réforme fiscale que j'y proposais était largement utopique, et mes développements sur certains impôts carrément poussifs. Non, je n'aime pas écrire des livres, je ne sais pas délayer, tirer à la ligne, comme le font beaucoup d'auteurs surtout dans les sciences humaines. Je préfère de beaucoup les textes courts, les articles. Je dis ce que j'ai à dire sur le sujet traité et basta. Nul besoin de délayer, au contraire : les rédacteurs en chef des revues ou journaux demandent le plus souvent de raccourcir les articles. J'en ai écrit un assez grand nombre en 43 ans de carrière, quelquefois en service commandé, plus souvent parce que je tentais de faire passer mes idées dans

les faits. En matière fiscale, qui était mon métier, j'y ai parfois réussi. Mais ces articles étaient publiés dans des revues spécialisées, plus rarement dans des quotidiens ou hebdomadaires comme les Echos, la Tribune ou Investir. Ma notoriété est donc restée très confidentielle.

Aujourd'hui, à 72 ans, en retraite, j'ai encore des idées sur certains sujets, mais plus souvent – comment dirais-je ? – des réactions. Je me défoule en les écrivant. Est-ce que cela mérite que je les publie ? Les « Chroniques d'un râleur » ne peuvent intéresser qu'un public de râleurs. Ils sont légion en France, mais sont-ils encore assez argentés pour avoir envie de me lire ? Seuls l'avenir et mon éditeur (si j'en trouve un !) ont la réponse.

Pinochet : une absolution

Pinochet n'a jamais été jugé. Il le doit aux anglais qui, l'ayant arrêté en vertu d'un mandat international, l'ont relâché pour des raisons médicales. A l'époque les images télévisées de l'arrivée de Pinochet à Santiago ont prouvé au monde qu'il s'agissait d'un simple prétexte.

C'est sans importance car la véritable décision du gouvernement anglais a été la suivante : le général Pinochet ne sera pas jugé. Cce qui est frappant dans les commentaires de la presse à cette époque, c'est que personne n'a cherché à connaître les raisons profondes de cette décision. Elle a été longuement mûrie et pendant le séjour du général à Londres les diplomates des grands pays ont largement eu le temps d'examiner les conséquences d'un éventuel procès et ont fait connaître leurs conclusions au Foreign Office. Certes, on ne peut parler de pressions sur celui-ci, la diplomatie étant par nature feutrée, mais ces opinions ont évidemment pesé d'un poids certain.

En effet si le gouvernement anglais avait pris une décision inverse et fait juger le général, en Espagne ou ailleurs, quelle aurait été la défense de celui-ci ? Il aurait argué que ce procès personnel était en réalité le procès de son régime, impliquant un nombre considérable de gens. Notamment tous ceux qui l'ont aidé à prendre le pouvoir, moment où ont été commis la majorité des crimes, et particulièrement ses « conseillers étrangers », en réalité américains.

Un éventuel procès du général Pinochet se serait immédiatement transformé en un procès de l'interventionnisme des USA en Amérique du Sud de 1950 à nos jours, avec

des conséquences diplomatiques désastreuses pour les américains. Des films comme *Missing* ou *Etat de siège* de Costa Gavras sont dans toutes les mémoires. Certes ce sont des œuvres de fiction, mais elles relatent des faits avérés. Il doit exister des preuves écrites de l'intervention américaine dans la prise de pouvoir de Pinochet au Chili et le général était trop avisé et trop prudent pour ne pas les avoir soigneusement conservées. Le risque de les voir produites dans un procès ne pouvait être accepté par les américains, d'où la décision anglaise.

Le quai d'Orsay, en dehors de quelques déclarations de principe sur les droits de l'homme, n'a pas bougé, et il en a été de même des chancelleries des grands pays. Personne n'a pris le risque de mettre gravement en difficulté les Etats-Unis sur l'un des aspects les plus détestables de leur politique étrangère. Mais si les diplomates sont muselés, il est pratiquement impossible de museler la presse des pays libres. Pourtant s'il y a eu des journalistes pour dénoncer le Watergate, il n'y en a eu aucun pour dénoncer les raisons de l'absolution donnée à Pinochet. Là réside peut-être le vrai scandale.

Mai 2004

Yamamoto Kaderaté

Mon taxi roulait à 100/110 sur la bretelle qui mène à Orly. Il n'y avait pratiquement personne. Soudain dans un bruit strident, nous fûmes doublés par une moto qui roulait au moins à 200 à l'heure. Je me tournai vers ma femme et lui dis : « ce type-là va se tuer ». Peu avant Orly il y avait un bouchon. Après un arrêt prolongé, nous roulions sur une file, celle de droite. En passant, sur la gauche, le motard, mort. Un peu plus loin une voiture arrêtée, à peine cabossée.

Sur le moment, je m'en suis voulu d'avoir fait un pronostic.

Il y a en France un véritable problème des motards. Il se résume en une phrase : majoritairement ils ne respectent pas le code de la route. Lorsqu'on voyage en Allemagne on rencontre beaucoup de motards, au moins autant qu'en France. C'est vrai que sur les autoroutes ils roulent très vite. Mais en Allemagne, en dehors des secteurs urbains, la vitesse n'y est pas limitée. En revanche en ville, lorsque la circulation est dense, ils restent sagement dans leur file, suivent le flot et ne se faufilent qu'à l'arrêt lorsque le danger est nul.

D'abord la vitesse. Depuis quelques mois, radars ou campagnes de pub, elle a beaucoup baissé en France pour les voitures. Il y a encore des fous du volant, mais on voit maintenant des files qui roulent aux alentours de 130 à l'heure sans trop de dépassements. Alors regardez bien : vous ne verrez jamais un motard roulant sur la file de droite, à 130, restant à distance de la voiture qui le précède. Ils sont dans la file de gauche et doublent le plus

souvent par la droite bien au-delà de la vitesse autorisée, sans attendre qu'une voiture se rabatte. Exact ? C'est la première cause de mortalité.

Deuxième cause de mortalité, en ville, les feux rouges. Les voitures les respectent généralement, avec, il faut le dire quelques feux orange très foncés. Pour les deux roues, surtout les vélos, le franchissement délibéré du feu rouge est fréquent : il n'y a personne, pas de flic, alors on passe... Il y a parfois quelqu'un, un certain Gérard Depardieu en a eu la preuve (grâce à Dieu il n'a eu qu'une jambe cassée).

Sur le périphérique parisien ils ont réussi à établir une sorte d'usage, l'espace entre la troisième et quatrième file leur est réservé. Ils y roulent naturellement beaucoup plus vite que les voitures, même quand la circulation étant fluide, celles-ci roulent à 80 km/h, vitesse maximale en principe. Outre cette infraction, cet usage est anormal, ne repose sur aucune disposition du code et constitue un danger permanent. De plus si un automobiliste change de file ou ne se serre pas suffisamment pour leur faire place, ils sont furieux et les coups de pied dans les portières ne sont pas rares.

Les feux rouges en ville sont en général sur des plots en béton et sont précédés d'une ligne blanche en principe infranchissable. Lorsque vous êtes sur la file de gauche au premier rang devant le feu rouge, il est habituel qu'un motard ayant franchi la ligne blanche vienne introduire sa roue avant, en biais entre le plot et votre aile gauche. Au feu vert vous ne pouvez que le laisser passer ou risquer l'accident. Lorsque la place est insuffisante, ils contournent le plot par la gauche. La ligne blanche ? Bof ! Cela se passe souvent sous le nez d'un flic qui reste indifférent. Je n'ai jamais vu la police sanctionner un deux roues pour dépassement d'une ligne blanche en ville !

J'ai eu un jour un accident avec un motard dans ces conditions. Après les noms d'oiseaux généralement

échangés dans ces circonstances, le motard, calmé, s'est lancé dans une diatribe, m'expliquant que dans les accidents entre deux-roues et voitures, les dommages physiques étaient beaucoup plus graves pour les deux-roues que pour les automobilistes protégés par leur carrosserie. J'ai répondu : « c'est tout à fait exact, c'est la raison pour laquelle il faut être beaucoup plus prudent en moto qu'en voiture ». Je n'ai jamais vu un homme aussi stupéfait. On aurait dit qu'il avait reçu un direct au plexus ! Puis il s'est mis à rire, un peu jaune.

Si en plus ça les fait rire...

Conseil d'administration

J'ai été pendant six ans administrateur du Crédit du Nord. J'avais été élu par les cadres de l'entreprise. Je n'étais pas syndicaliste, au contraire j'avais battu les syndicats qui, au second tour de l'élection, n'avaient pas jugé utile de se regrouper contre moi.

On se fait beaucoup d'illusions en France sur les conseils d'administration : on se figure, parce que la loi le dit, que c'est l'instance qui dirige, qui prend les décisions importantes, qui oriente la vie de l'entreprise. C'est totalement faux, ce sont de simples chambres d'enregistrement qui entérinent, sans guère protester, les décisions prises dans d'autres instances.

Ce sont le plus souvent des réunions de la direction générale, regroupant le président, le ou les directeurs généraux et les cadres concernés par la décision à prendre. Je le sais, j'y ai parfois participé, lorsque les décisions à prendre comportaient des incidences juridiques ou fiscales, puisque j'étais en charge du droit des affaires et de la fiscalité dans l'entreprise. La décision est ensuite « présentée » au conseil et entérinée par lui. Après discussion, certes, parfois protestations, mais les objections ou observations sont simplement « notées » au procès verbal de la réunion.

Lorsqu'il s'agit de mesures engageant l'avenir de l'entreprise, un changement de président, une OPA, ou une opération financière importante, une augmentation de capital par exemple, la décision est prise dans une réunion informelle regroupant les dirigeants et les principaux actionnaires, donc certains administrateurs, de façon à

s'assurer que l'opération réunira la majorité nécessaire. Elle est ensuite « présentée » au conseil d'administration. Certes il arrive qu'en séance des administrateurs fassent des propositions de décisions, quelquefois utiles ou profitables. Elles ne sont jamais discutées immédiatement et a fortiori entérinées. Dans le meilleur des cas, on lance une « étude » sur le sujet, qui sera confiée à la direction générale. On est ramené au cas précédent.

Je ne sais si dans le passé les conseils d'administration fonctionnaient ainsi. Mais à une certaine époque la loi a permis au secrétaire du comité d'entreprise d'assister, sans droit de vote, aux séances du conseil. Plus tard la loi permit l'élection d'administrateurs salariés, minoritaires bien sûr. J'étais l'un d'eux, mais j'étais une exception : la quasi totalité est constituée de syndicalistes. Par conséquent il ne pouvait plus être question d'étaler devant eux les divergences entre les actionnaires, pas plus que les manœuvres fréquentes des hommes en place pour accéder à la présidence.

En France il y a le Droit, et l'application du Droit. Ailleurs aussi probablement.

Durée de vie

J'aimais beaucoup mon grand-père, le seul des deux que j'ai connu. D'abord fermier, il avait réussi en fin de vie à avoir sa maison et quelques terres dispersées et maigres sur lesquelles il vivait. Il est mort à 66 ans en 1944. C'était alors un vieillard, la peau tannée par le soleil, le visage creusé par les rides. Il travaillait encore, naturellement, et lorsqu'il montait à sa vigne (qui donnait un vin épais exécrationnel), il soufflait beaucoup en montant « la côte », en s'aidant de sa canne, alors que je gambadais vingt mètres devant lui. Cela ne l'empêchait pas de manier la houe, le sarcloir ou la faux. Il était bon, honnête, travailleur. Oui, je l'aimais beaucoup.

Le jour de mes 66 ans, je me suis regardé dans une glace. J'avais en face de moi un homme qui n'était plus jeune, certes, mais non pas un vieillard. Pas de rides, ou seulement sur le front, des cheveux noirs, le visage plein, l'œil encore vif, sans lunettes. La différence était énorme. C'est sûrement explicable par la différence de vie. J'ai pris ma retraite à 66 ans justement, mais après une carrière de cadre supérieur. J'ai travaillé dans un bureau, avec ma tête et ma plume, et non pas avec mes bras ; si je voyageais souvent pour mon métier, c'était confortablement, descendant dans des hôtels 3 ou 4 étoiles. La fatigue physique n'a jamais été mon lot, seulement la fatigue intellectuelle et quelques fois le stress.

Il y a donc une raison physique, mais les statistiques nous ont montré le fantastique accroissement de l'espérance de vie entre 1945 et nos jours. Récemment elle augmentait paraît-il d'un trimestre par an. Aujourd'hui les